

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est saisie de l'amendement. Si la Chambre le permet je vais examiner cette motion et lui faire rapport plus tard.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, il est parfois d'usage de résumer son point de vue et ses idées à la fin de son exposé. Nos journaux font le contraire: ils commencent par un aperçu de ce qui a été dit ou proposé. Moi aussi, je vais vous dire tout de suite, en gros, ce que je pense de la situation. Voici donc les grandes lignes de la position de mon parti et de la mienne propre sur cette importante question:

Premièrement, nous souhaitons que le projet de loi sur les Postes soit renvoyé à un comité permanent de la Chambre, qui l'étudiera en détail et nous fera rapport.

Deuxièmement, nous nous opposons à la hausse à 6c. du tarif du courrier de l'utilisateur ordinaire.

Troisièmement, nous considérons comme un pas dans la bonne voie la majoration du tarif de deuxième classe sur les publications à but lucratif, mais là encore nous souhaitons qu'un comité étudie la mesure pour s'assurer, d'une part, que la hausse proposée sera suffisante et appliquée à ceux-là mêmes qu'elle doit viser, et, d'autre part, qu'elle ne retombe pas sur les imprimés qui ne sont pas publiés à des fins commerciales mais plutôt au service de certaines associations d'éducation, de santé ou de coopération.

Tout en nous réjouissant de la nouvelle que nous a annoncée aujourd'hui le ministre des Postes, (M. Kierans) a savoir que le courrier continuera d'être livré 6 jours de la semaine dans les régions rurales, nous protestons contre la réduction de ce même service dans les régions urbaines. Le Canada n'a pas de raison à invoquer pour infliger cette année un service postal inférieur à la normale, c'est-à-dire cinq jours par semaine au lieu de six jours, aux régions urbaines ou à toutes autres régions canadiennes. A cet égard, n'est-il pas étrange qu'alors que nous ayons, en notre qualité de parlementaires, le droit de discuter les mesures législatives proposées sous l'angle du tarif, c'est-à-dire des prix, nous soyons incapables de faire quoi que ce soit en ce moment pour les services que les prix en question sont destinés à rétribuer. Dans cet ordre d'idées, on ferait tout aussi bien de confier à un comité le soin d'étudier toute la situation des Postes.

Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une proposition strictement personnelle. J'aimerais voir examiner ce qui est, en fait, une subvention sous la forme d'exemption de taxe accordée à ceux qui font de la publicité. La publicité est évidemment ce qui fait vivre beaucoup

[M. Macquarrie.]

de publications dans le pays. Cette exemption accordée à la publicité aurait une incidence sur le prix demandé au public, soit sous la forme d'une subvention soit sous celle d'une augmentation du tarif postal.

● (5.00 p.m.)

Le projet de loi sur les Postes dont nous sommes saisis est volumineux et très détaillé dans tous ses aspects. Les propositions sont telles, selon moi, qu'elles devraient être déferées à un comité permanent de la Chambre, devant lequel des instances appropriées pourraient être présentées tant par les représentants des Postes que par ceux qui vont être touchés par les principaux changements apportés au régime postal. Je ne crois pas me tromper en disant que les Postes manutentionnent, et de façon remarquable, environ 5 milliards d'objets par an. Elles emploient approximativement 47,000 ou 48,000 personnes et distribuent du courrier de catégories très diverses. Tout le problème est donc technique. Ce serait beaucoup plus logique si l'on nous laissait, à nous et à tous les Canadiens, plus de temps pour examiner sous tous ses aspects la mesure qu'on nous propose. C'est bien beau de dire que tous les représentants à la Chambre peuvent se réunir en comité pour en discuter. La question à l'étude, je le répète, est, à vrai dire, d'ordre si technique qu'il nous est bien difficile, dans une assemblée de ce genre, d'aboutir à une véritable décision sur des propositions aussi détaillées.

Lors la précédente législature, lorsqu'il s'est agi de questions touchant la radio et la télévision au pays, les recommandations ont été déferées au comité permanent de la radio et de la télévision. Le comité en question, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, s'est réuni plusieurs fois, a entendu les dépositions de nombreux témoins et a finalement présenté son rapport. Il nous semblerait logique de recourir au même procédé dans le cas de cet autre important moyen de communication qu'est le service postal.

Des années durant mon parti, et son prédécesseur, la CCF, ont exhorté le gouvernement, en particulier le ministre des Postes, à recourir à l'une des mesures qu'il se propose maintenant de prendre, soit d'établir un tarif conforme à la réalité dans le cas du courrier, des périodiques et des publications du commerce qui sont de nature à rapporter des bénéfices. Je suis heureux de voir, après toutes ces années, que l'on a enfin compris la logique des mesures que préconisaient mon parti et bien d'autres groupes du pays. Je suis heureux de voir, parmi les propositions à l'étude, que nous n'approuvons pas toutes, celles où le ministre des Postes demandera à la presse commerciale du pays non pas de payer